

Montjeannaise verte - 2 juillet 2023

Cette 2ème édition de la Montjeannaise Verte a été l'occasion pour l'association Familles Rurales Montjean-Beaulieu, organisatrice de l'évènement, de réunir bon nombre de participants :

- 48 sur la course de 5 km,
- 57 sur la course de 10 km,
- 25 enfants sur la Kids Bornes,
- plus de 90 marcheurs sur cette 1ère randonnée, d'une distance de 13 km.

Cette manifestation a pu avoir lieu grâce à la mobilisation de plus de 50 bénévoles.

Une belle journée sportive et familiale qui sera reconduite l'an prochain. Vous pouvez d'ores et déjà bloquer la date dans vos agendas : le dimanche 7 juillet 2024



Activité YADANCE en Septembre

NEW! **PLANNING 2023/2024 SUR MONTJEAN/BEAULIEU**

<p>LUNDI 19H30-20H30 PILATE 110€ /cours 20H30-21H30 CROSS TRAINING 200€ /les deux AVEC AURELIA A LA SALLE MONTJEANNE</p>	<p>MARDI 19H30-20H30 YADANCE DANSE AERO LATINO URBAINE 110€ /cours AVEC AURELIA A LA SALLE DES FETES DE BEAULIEU</p>	<p>Familles rurales Vivre mieux ! SAMEDI 10H00-10H45 4/7 ANS DANSE MODERNE 11H00-12H00 8/11 ANS 100€ /cours A LA SALLE BLEUE A CÔTÉ DE LA MAIRIE DE MONTJEAN</p>
---	--	---

PRIX PAR PERSONNE POUR L'ANNEE VIA LE PLANNING CONFIE HORS COTISATION A L'ASSOCIATION DE 25.5€ PAR FAMILLE

VIE DE LA COMMUNE

Retour sur la Fête communale du 1er mai

Organisée conjointement par le Comité des Fêtes et l'Association des Parents d'Elèves de l'École de l'Oudon, la fête communale a été une nouvelle fois l'occasion de réunir petits et grands autour d'un moment convivial.

À 7h, le vide-grenier, organisé par l'APE, s'est mis en place, rassemblant de nombreux exposants.

Apéritif offert par la municipalité



Marché campagnard dès 9h :
Vente de pain cuit sur place, crêpes et galettes, cochonnilles, boissons (vin, pommeau, cidre, jus de fruits), miel...



À 10h, 150 marcheurs environ prenaient le départ pour la randonnée pédestre.



4 cochons grillés servis le midi, pour 200 repas environ



La Commémoration du 78ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale en France et en Europe, organisée par la Commune, s'est déroulée en présence d'élus locaux et d'habitants.

La pluie s'est invitée à ce rendez-vous !



Propriétaires de chiens : un rappel à la Loi

En l'absence d'arrêté municipal, les chiens « non dangereux » ne doivent pas obligatoirement être tenus en laisse sur la Commune, sauf à considérer qu'un règlement sanitaire départemental le prévoit.

Bien évidemment, chacun fait comme il veut, en sachant qu'il est responsable de ses propres choix ! Mais attention, car si vous risquez la vie d'autrui, vous en serez aussi responsable.

Pour ma part, **je vous recommande de toujours tenir votre chien en laisse, en lieu public**, car :

- Cela vous évitera de prendre une amende, s'il y a des dispositions particulières dans votre commune ou dans votre département, ou selon la catégorie de votre chien
- Cela évitera que votre chien courre après tout et n'importe quoi (les gens, les voitures, d'autres chiens, d'autres animaux, ...)
- Vous éviterez aussi que votre chien s'enfuit, ce qui peut parfois arriver, même sans savoir pourquoi
- Et vous préviendrez certains mauvais comportements de votre animal, dont on ne sait pas toujours à l'avance quel serait son comportement, face à une situation totalement nouvelle ou inattendue

Par contre, conformément à l'article L211-16 du code rural, les chiens susceptibles d'être dangereux doivent être tenus en laisse sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs.

Journée pêche - 5 juillet



Pour ce dernier mercredi avant les grandes vacances, l'ALSH Les P'tites Fourmis a organisé une journée pêche autour du plan d'eau de Beaulieu-sur-Oudon. L'occasion pour certains enfants de découvrir une nouvelle activité et de se familiariser avec les asticots, et pour les moins novices de parfaire leur technique.

En avant les « JO Paris 2024 » - 10 juillet

Dès le 1er jour des grandes vacances scolaires, le centre de Loisirs a accueilli la caravane du sport, de passage sur notre commune, pour promouvoir les Jeux Olympiques de Paris 2024.



Lors de cette journée, les enfants ont découvert le mölkky, le hockey, le rugby et la pétanque, avec Kilian LAVOLLÉE et Joachim COURTIN, éducateurs USEP.



Les enfants ont également pu parfaire leurs connaissances sur l'Europe en répondant au quiz organisé par le Comité départemental olympique et sportif.

Nuitée des 3-5 ans - 11 juillet

Organisée pour la première fois par le Centre de Loisirs, la nuitée dans les locaux du centre a permis aux 3-5 ans de se familiariser progressivement à dormir en dehors de leur environnement familial, tout en restant dans un endroit familier et encadrés par des animateurs qu'ils côtoient régulièrement.



Au programme, préparation du repas du soir, nuit et petit déjeuner.

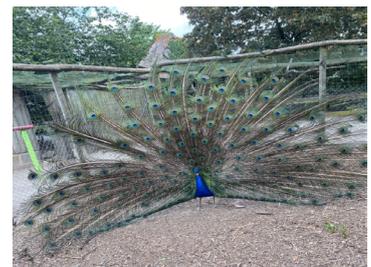


Journée à l'Arche desnoé - 13 juillet

En ce début de grandes vacances, les enfants du Centre de Loisirs ont pu découvrir le parc animalier « L'Arche desnoé » situé à Saint-Berthevin.



L'occasion pour les enfants d'admirer les différentes espèces de nos campagnes mais également de s'émerveiller devant des animaux plus rares, tels que les lamas.



Journée à la ferme pédagogique la Vilette en direct - 21 juillet

Cette escapade à Gennes-Longuefuye a permis aux enfants de découvrir le métier d'éleveur, de recueillir des informations sur la vie des moutons et d'observer la faune et la flore.

Ces prairies si précieuses pour le pâturage des animaux.



Séjour des jeunes - du 17 au 21 juillet

Financé pour partie par la Commune, pour partie par les familles et pour partie par les fonds récoltés par la tombola, la vente de cookies et la soirée Karaoké, les jeunes âgés de 12 à 16 ans ont pu s'adonner à diverses activités sur la base de loisirs de Pouancé (49) :



Canoë-Kayak, Paddle, trottinette, biathlon, structures gonflables.



Petit rappel : Chaque Français, dès 16 ans, doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. La période du recensement citoyen dépend de la situation du jeune. Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit.

Pour plus d'informations : demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/recensement-citoyen

NOUS VOUS ATTENDONS EN MAIRIE

DU CÔTÉ DES ENTREPRISES

Deux food-trucks proposent depuis peu leur offre de restauration mobile sur la Commune



Le Two Rou'l' vous fera découvrir ses pâtes fraîches
- présent le mercredi soir -
place des anciens combattants
Tél. 06 63 86 15 45



Le mardi soir, vous pouvez réserver votre pizza cuite au feu de bois
Tél. 06 70 78 42 83

